

# Commune de Saint Germain-du-Bois

## Séance du jeudi 22 février 2018 à 20 h 30

Sont présents : Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Brigitte DAVID, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX,

Sont excusés : Régis BIDAULT, Claudia GENIEUX, Blandine GROS

Claudia GENIEUX a donné pouvoir à Françoise MARIZY.

Blandine GROS a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Sont absents : Mickaël ARANDA, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Norbert LAMBEY

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

### QUESTIONS A TRAITER

---

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2018 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2018 est approuvé, avec une précision sur la date de la plantation de l'arbre de la Laïcité, désormais fixée : ce sera vendredi 2 mars prochain à 15 heures.

- **Comptes administratifs 2017 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

Avant de laisser la parole à M. Patrice CALVEZ qui détaille les trois budgets, Mme le Maire présente le résultat global :

	Excédent	Déficit
Budget principal	1 665 073.01 €	
Budget Assainissement	427 689.27 €	
Budget Bois des Rampes	56 820.16 €	

➤ Budget principal :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement :	1 450 062.48 €
Recettes de fonctionnement :	2 076 737.66 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	626 675.18 €
Excédent de fonctionnement de l'année antérieure :	1 150 938.73 €
Excédent de fonctionnement en fin d'exercice :	1 777 613.91 €

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :	836 456.98 €
Recettes d'investissement :	1 039 755.51 €
Excédent d'investissement de l'exercice :	203 298.53 €
Déficit d'investissement de l'année antérieure :	- 315 839.43 €
Déficit d'investissement en fin d'exercice :	- 112 540.90 €

**Excédent total en fin d'exercice :** 1 665 073.01 €

Restes à réaliser : 0.00 €

**Résultat global Budget principal :** 1 665 073.01 €

➤ Budget annexe Assainissement :

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :	185 965.41 €
Recettes d'investissement :	258 085.75 €
Excédent antérieur reporté :	0.00 €
Excédent d'investissement de clôture :	72 120.34 €

**Section d'exploitation :**

Dépenses d'exploitation :	86 726.50 €
Recettes d'exploitation :	114 956.13 €
Excédent d'exploitation de l'exercice :	28 229.63 €
Excédent antérieur reporté :	327 339.30 €
Excédent d'exploitation de clôture :	355 568.93 €

**Excédent total en fin d'exercice : 427 689.27 €**

Restes à réaliser : 0.00 €

**Résultat global Assainissement : 427 689.27 €**

➤ Budget annexe Bois des Rampes :

**Section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :	9 778.78 €
Recettes d'investissement :	17 130.24 €
Excédent antérieur reporté :	0.00 €
Excédent d'investissement de clôture :	7 351.46 €

**Section d'exploitation :**

Dépenses d'exploitation :	7 352.75 €
Recettes d'exploitation :	13 800.00 €
Excédent antérieur reporté :	43 021.45 €
Excédent d'exploitation de clôture :	49 468.70 €

**Excédent total en fin d'exercice : 56 820.16 €**

Restes à réaliser : 0.00 €

**Résultat global Budget annexe Bois des Rampes : 56 820.16 €**

Mme le Maire quitte la salle et M. Jean-Claude VIEUX fait procéder au vote des trois budgets : **le budget principal ainsi que les budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes sont approuvés à l'unanimité.**

- **Comptes de gestion 2017 (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière à la clôture de l'exercice. Il reprend, pour chaque budget - principal, assainissement et Bois des Rampes - l'ensemble des réalisations budgétaires de l'année. Mme le Maire le vise ensuite et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Mme le Maire soumet au vote les comptes de gestion 2017 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement et Bois des Rampes.

**Les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget annexe Bois des Rampes sont validés à l'unanimité.**

- **Affectation du résultat (budget principal, budget assainissement, budget annexe Bois des Rampes) :**

- Budget principal :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	626 675.18 €
- un excédent reporté de :	1 150 938.73 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 777 613.91 €
- un déficit d'investissement de :	112 540.90 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
- donc un besoin de financement de :	112 540.90 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :  
Résultat d'exploitation au 31/12/2017 :      EXCEDENT                      1 777 613.91 €

Elle propose :

- une affectation complémentaire en réserve (compte 1068) pour 112 540.90 €,
- le report en fonctionnement du solde, soit 1 665 073.01 € (compte 002),
- une affectation en compte 001 pour le déficit d'investissement de 112 540.90 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget annexe Assainissement :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	28 229.63 €
- un excédent reporté de :	327 339.30 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	355 568.93 €
- un excédent d'investissement de :	72 120.34 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
- soit un excédent de financement de :	72 120.34 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :  
Résultat d'exploitation au 31/12/2017 :      EXCEDENT                      355 568.93 €

L'excédent reporté sur le compte 002 sera de 355 568.93 €.

Mme le Maire propose par ailleurs une affectation sur le compte 001 de l'excédent d'investissement de 72 120.34 €.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Budget annexe Bois des Rampes :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	6 447,25 €
- un excédent reporté de :	43 021.45 €
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 468.70 €
- un excédent d'investissement de :	7 351.46 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
- soit un excédent de financement de :	7 351.46 €

Mme le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :  
Résultat d'exploitation au 31/12/2017 :      EXCEDENT                      49 468.70 €

Mme le Maire propose une affectation du résultat reporté sur le compte 002, ainsi qu'une affectation du résultat d'investissement de 7 351.46 € sur le compte 001.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS**

---

### **• Commission Environnement :**

Mme Françoise MARIZY présente le compte-rendu de la réunion du 6 février dernier :

- Illuminations : les nouveaux décors installés cette année ont été appréciés. Des améliorations sont d'ores et déjà prévues : davantage de leds pour les platanes, réalisation par les services techniques de décors à installer devant les commerces... Un rendez-vous est prévu le 8 mars avec un commercial pour l'élaboration de devis.
- L'exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » se tiendra du 23 avril au 5 mai : 20 panneaux explicatifs, ainsi qu'une balade urbaine le 5 mai. La Commission se réunira prochainement pour définir le parcours de cette balade commentée.
- Espaces verts, travaux divers : les travaux d'entretien régulier à réaliser ont été listés.
- L'arbre de la Laïcité sera planté le 2 mars.
- Un nouveau courrier a été adressé à l'Atelier des Trois Mondes concernant du mobilier urbain commandé mais non livré, ainsi que du mobilier livré et déjà rouillé.
- La remise du prix du concours des villes et villages fleuris aura lieu à Mâcon le 24 mars prochain.

### **• Commission Tourisme :**

M. Christian BOSCH revient sur la dernière réunion de la Commission Tourisme le 6 février :

- Travaux réalisés en 2017 : installation de volets sur les HLL, rénovation des douches (local sanitaire du bas), installation d'une porte à l'entrée de la rampe d'accès handicapé dans les sanitaires du haut.
- Réalisations 2018 : le règlement intérieur a été modifié concernant le gardiennage et fait état de la mention suivante : « *les usagers du terrain de camping devront prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel* ». Le plan du camping a été validé, il comprend 35 emplacements nus et 5 HLL.
- Travaux prévus en 2018 : signalisation et délimitation des emplacements, peinture dans les sanitaires, coin pique-nique à créer, arbres à tailler et enlever, détournement des eaux pluviales pour éviter l'inondation de certains emplacements en cas de fortes pluies, fleurissement (bacs béton à remplacer par de grands pots type « Papi » / devis en cours), remplacement des drapeaux, achat de panneaux : 2 étoiles (validité fin 2017) et zone de regroupement, tonte : désherbage de l'entrée et autour des sanitaires, les allées du camping seront pour leur part tondues, passage des voitures à refaire autour des HLL, peinture d'un HLL à réaliser par an.
- La création d'une aire de jeux est différée pour le moment, selon la fréquentation des touristes.
- Marchés estivaux : seront reconduits les 1<sup>er</sup> juillet et 5 août 2018, sous réserve de validation de ces deux dates par les producteurs.
- Bilan de la saison 2017 : le taux d'occupation du camping a été très bon (60 % contre 15 % en 2016), en raison de la présence des ouvriers du gazoduc qui

ont occupé 48 % des emplacements. La fréquentation des touristes a reculé : 12 % contre 15 % en 2016. Le taux d'occupation des HLL a été de 38 % en 2017, contre 50 % l'année précédente (faible fréquentation en juillet).

Le bilan financier est le suivant :

Camping	2015	2016	2017
<b>Recettes</b>	9 422.40 €	8 265.30 €	<b>31 763.80 €</b>
<b>Dépenses</b>	15 795.62 €	24 368.00 €	<b>23 079.73 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 6 373.22 €</b>	<b>- 16 102.70 €</b>	<b>8 684.07 €</b>

HLL	2015	2016	2017
<b>Recettes</b>	16 566.80 €	21 347.55 €	<b>20 673.30 €</b>
<b>Dépenses</b>	10 340.64 €	10 701.54 €	<b>11 225.59 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>6 226.16 €</b>	<b>10 646.01 €</b>	<b>9 447.71 €</b>

Total	2015	2016	2017
<b>Recettes</b>	25 989.20 €	29 612.85 €	<b>52 437.10 €</b>
<b>Dépenses</b>	26 136.26 €	35 069.54 €	<b>34 305.32 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 147.06 €</b>	<b>- 5 456.69 €</b>	<b>18 131.78 €</b>

- **Commission Vie associative :**

M. Gaëtan MOISSON présente les points abordés lors de la réunion du 8 février :

- Fête de la Musique, vendredi 15 juin : même organisation que l'année dernière, se tiendra sous le marché couvert en cas de pluie.
- Etude des demandes de l'UCIA, qui souhaite relancer le bal du 15 août au Parc Collinet. La Commission propose d'aider l'UCIA, au même titre que les autres associations de la commune. L'UCIA sollicite aussi l'implantation d'une banderole en traversée de route. La Commission propose pour sa part une implantation à l'angle de la place, comme c'est le cas pour les moules-frites des pompiers. Enfin, l'association demande à ce que l'éclairage public soit maintenu jusqu'à une heure du matin en été dans le bourg en lien avec la fréquentation des restaurants et des bars ; la Commission est favorable à cette demande.
- Lettre d'une présidente d'association quant à la disponibilité des salles communales à certaines dates : en cours de traitement.

- **Note administrative sur l'instruction des dossiers d'urbanisme de la commune - Convention de prestation de services :**

La loi ALUR - pour l'accès au logement et un urbanisme raisonné - a été votée en 2014. Elle a été modifiée le 1<sup>er</sup> juillet 2015 en ce qui concerne la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du sol (ADS) : si un EPCI dépasse le seuil des 10 000 habitants après le 1<sup>er</sup> juillet 2015, il n'a plus accès au service gratuit de la DDT pour l'instruction de ses documents d'urbanisme.

Mme le Maire ajoute que Saint Germain-du-Bois fait partie de la CCBR 71 dont la population totale dépasse le seuil des 10 000 habitants, si bien que, le 29 janvier dernier, M. le Préfet a informé notre commune qu'elle ne pourrait plus bénéficier des services de la DDT à compter du 31 mars 2018.

Mme le Maire explique qu'il convient :

- soit de créer dans notre commune - ou communauté de communes - un service urbanisme,

- soit de se rattacher au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne qui dispose d'un service en la matière.

Mme le Maire précise le fonctionnement du service proposé par le Pays de la Bresse Bourguignonne : le budget annuel du service instruction ADS du Pays est composé des salaires et charges de 4 agents (à ce jour), de leur frais de déplacement et du système informatique. Actuellement, le Pays instruit les ADS de 39 communes. Le montant des contributions des communes ayant signé une convention est proratisé selon les clés de répartitions suivantes :

- un permis de construire vaut 1 ;
- un certificat d'urbanisme type A (information) vaut 0,2 ;
- un certificat d'urbanisme type B (opérationnel) vaut 0,4 ;
- une déclaration préalable vaut 0,7 ;
- un permis d'aménager vaut 1,2 ;
- un permis de démolir vaut 0,8.

Chaque commune est facturée au nombre de dossiers traités, selon un coût unitaire de l'ordre de 150 à 180 €.

Pour Saint Germain-du-Bois, au cours de l'année 2017, 52 dossiers ont été instruits par la DDT. Sur la base d'un coût unitaire moyen de 150 €, la contribution pour notre commune serait de 7 800 €, soit une nouvelle dépense à inscrire au budget 2018.

Mme le Maire ajoute que, le 26 février, est prévue une réunion d'information avec M. VADOT, président du Syndicat Mixte, afin de présenter la convention d'utilisation du service instruction ADS du Pays.

Mme JACQUARD, vice-présidente du Syndicat mixte et de la CCBR 71, a sollicité auprès de la DDT un report de la date de mise en application afin de pouvoir recruter d'autres urbanistes au Pays. Elle évoque également ne pas avoir trouvé un texte de référence pour la population municipale ou totale. En effet, si la population municipale pouvait être prise en compte - 9 868 habitants et non 10 043 - nous pourrions poursuivre pendant l'année 2018 le travail avec les services de la DDT, ce qui laisserait le temps au Pays de s'organiser. Mme le Maire précise que Mme la sous-Préfète vient de répondre, considérant le transfert de compétence dès le 31 mars 2018 indiscutable. La représentante de l'Etat se dit cependant prête à discuter et propose pour cela une réunion le 13 mars.

#### • **Lettre de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne :**

Par courrier en date du 8 février, M. RIVIERE, directeur de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne confirme la décision de son Conseil d'Administration de renouveler la muséographie de l'antenne de Saint Germain-du-Bois en 2018.

L'antenne, consacrée jusqu'à présent à l'agriculture, traitera également de l'alimentation et des produits du terroir (avec espace dégustation). De nouveaux panneaux d'exposition, décors et supports audiovisuels seront installés.

L'Ecomusée se charge de divers travaux de mise en conformité des portes du rez-de-chaussée et de modernisation de l'éclairage. Les services techniques de la commune s'occuperont de la mise en place d'une arrivée d'eau et d'une évacuation des eaux usées pour l'espace dégustation.

#### • **Informations diverses :**

Mme le Maire présente les différents remerciements reçus en Mairie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 mars 2018 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 10.